



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de l'Agglomération de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité à une séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération tenue le 16 décembre 2024 a adopté le *Règlement numéro 368-2024-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2025.*

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous au greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca ou 819 560-8585.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 28 avril 2025.

La greffière,

Françoise Ruel